

Garantie Agricole et politique d'ajustement CANADA



Mitas

Garantie limitée et politique en matière d'ajustement radial

Admissibilité

La présente garantie limitée et politique d'ajustement couvre tous les pneus agricoles radiaux de marque Mitas à bande de roulement d'origine achetés ou fabriqués à partir du 1er juillet 2021, lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un service agricole normal, et si vous êtes le propriétaire/acheteur d'origine des pneus couverts acquis en tant que pneus d'origine sur un équipement neuf sur une machine agricole applicable ou achetés chez un revendeur Mitas agréé. Elle ne couvre pas les pneus qui ne portent pas le numéro de série Mitas. Cette garantie limitée n'est pas transférable à une autre partie. Les pneus sont ajustables en fonction des conditions de conduite uniquement pendant les six premiers mois de service et jusqu'à 1/32e de pouce d'usure de la bande de roulement.

Couverture et durée

Si, avant de s'user jusqu'à 2/32e de pouce de bande de roulement, un pneu couvert par la présente garantie limitée devient inutilisable pour une raison quelconque relevant du contrôle du fabricant, ce pneu sera remplacé par un pneu neuf équivalent de marque Mitas, conformément à la politique de 8 ans énoncée. Voici quelques exemples de causes ou de conditions qui sont normalement hors du contrôle du fabricant:

1. Surcharge ou pression de gonflage inadéquate ou abus ;
2. Dangers sur le terrain ou sur la route ou dommages causés par le chaume (par exemple, coupure, accroc, perforation, dommages causés par le chaume, rupture par impact, rupture par flexion, déchirure ou morceau dans la bande de roulement, la barre ou le rebord) ;
3. Mauvais alignement de la roue, glissement de la jante, déséquilibre de l'ensemble pneu/roue, taille/dimensions incorrectes de la jante, endommagé/monté de façon inappropriée, mauvais appariement des pneus adjacents, ou d'autres conditions, défauts ou caractéristiques du véhicule ;
4. Conditions causées par des opérations de terrassement ou de nivellement du terrain ;
5. Réparation, retapage, équilibrage, insertion de produits d'étanchéité ou de matériaux de remplissage inadéquats ;
6. L'altération intentionnelle de l'apparence ou des caractéristiques physiques du pneu ;
7. Montage/démontage inapproprié, dommages ou conditions causés par le vieillissement ou un entreposage inadéquat ;
8. Dommages dus à un abus, à la projection du véhicule, à un accident, à une collision, à un incendie, à un fonctionnement à une vitesse excessive, à un roulement avec crevaison, à l'utilisation de chaînes ou de crampons ou au vandalisme ; et

9. Le non-respect de l'un des points des «Obligations du propriétaire-utilisateur» énumérés ailleurs dans le présent document

Période de remplacement gratuit

Au cours des deux premières années de service (la preuve d'achat doit être jointe au formulaire de réclamation*), si le pneu est usé à moins de 20 %, le pneu sera remplacé sans frais, y compris les frais normaux de montage et de service.

Période de prorata

Après la période de remplacement gratuit, le prix de remplacement sera calculé au prorata des années de service à partir de la date d'achat initiale (la preuve d'achat doit être jointe au formulaire de demande*), comme indiqué ci-dessous ;

Années d'utilisation ou âge en cours	Si usé à moins de	Perception au prorata
1 ^{re} et 2 ^e année	20 %	0 %
3 ^e année	30 %	30 %
4 ^e année	40 %	40 %
5 ^e année	50 %	50 %
6 ^e année	60 %	60 %
7 ^e année	70 %	70 %
8 ^e année	80 %	80 %
Après la fin de la 8 ^e année, la couverture expire.		100 %

* Si la preuve d'achat n'est pas disponible, le montant calculé au prorata sera basé sur la date de fabrication du pneu, indiquée par le code de production moulé sur le flanc du pneu. La date de la preuve d'achat doit se situer dans les quatre ans suivant la date de fabrication du pneu pour être appliquée à la présente garantie limitée.

Propriétaire - Obligation de l'utilisateur

Un entretien approprié des pneus est nécessaire pour obtenir un maximum d'heures d'utilisation et de durée de vie. Les obligations du propriétaire-utilisateur sont d'utiliser les pneus en respectant les limites de charge et de vitesse (aux pressions d'air froid spécifiées par Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. pour la charge, la jante et la vitesse en fonction de la taille, du type et de la capacité de charge de chaque pneu), et de maintenir un alignement correct des roues.

Pour faire une demande d'ajustement admissible en vertu de la présente garantie limitée et de la politique d'ajustement, le propriétaire-utilisateur doit présenter le pneu à un détaillant Mitas autorisé, remplir et signer la section client du formulaire

de demande d'ajustement, joindre au formulaire de demande une copie de la preuve d'achat indiquant la date d'achat du pneu neuf ou une preuve d'achat de l'équipement agricole neuf sur lequel le pneu a été monté, et payer le prix de remplacement approprié en vigueur au moment de l'ajustement, les taxes et les frais de service pour un pneu neuf équivalent de marque Mitas. Le propriétaire-utilisateur est responsable de l'entretien adéquat du pneu.

L'obligation de Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. en vertu de cette garantie limitée et de cette politique d'ajustement ne peut être élargie ou modifiée par quiconque.

Exclusions de la politique

Trelleborg se réserve le droit de prendre la décision finale d'inspection sur les conditions de tous les pneus retournés en vertu de la présente garantie limitée et de la politique d'ajustement.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINERA TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUTRE QUE LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS CETTE POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF ET PUNITIF, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE BÉNÉFICES, TOUTE PERTE D'UTILISATION DU VÉHICULE OU TOUT DÉSAGRÈMENT, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS, CETTE LIMITATION OU EXCLUSION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

AUCUN EMPLOYÉ, DÉTAILLANT OU DISTRIBUTEUR DE TRELLEBORG N'A LE POUVOIR D'OFFRIR UNE GARANTIE, UNE REPRÉSENTATION, UNE PROMESSE OU UN CONTRAT AU NOM DE TRELLEBORG WALL SYSTEMS AMERICAS, INC. SAUF SI CELA EST EXPRESSÉMENT ÉCRIT DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT.

Conformément à la loi fédérale, cette garantie limitée et cette politique d'ajustement ont été désignées comme une «garantie limitée». Trelleborg n'a pas l'intention de déclarer, par le biais de cette garantie limitée et de cette politique de réglage, que les défaillances des pneus ne peuvent pas se produire.

Garantie limitée et politique en matière d'ajustement

Admissibilité

La présente garantie limitée et politique d'ajustement couvre tous les pneus agricoles radiaux de marque Mitas à bande de roulement d'origine achetés ou fabriqués à partir du 1^{er} juillet 2021, lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un service agricole normal, et si vous êtes le propriétaire/acheteur d'origine des pneus couverts acquis en tant que pneus d'origine sur un équipement neuf sur une machine agricole applicable ou achetés chez un revendeur Mitas agréé. Elle ne couvre pas les pneus qui ne portent pas le numéro de série Mitas. Cette garantie limitée n'est pas transférable à une autre partie. Les pneus sont ajustables en fonction des conditions de conduite uniquement pendant les six premiers mois de service et jusqu'à 1/32e de pouce d'usure de la bande de roulement.

Couverture et durée

Si, avant de s'user jusqu'à 2/32e de pouce de bande de roulement, un pneu couvert par la présente garantie limitée devient inutilisable pour une raison quelconque relevant du contrôle du fabricant, ce pneu sera remplacé par un pneu neuf équivalent de marque Mitas, conformément à la politique de 6 ans énoncée. Voici quelques exemples de causes ou de conditions qui sont normalement hors du contrôle du fabricant:

1. Surcharge ou pression des pneus inadéquate ou abus ;
2. Dangers sur le terrain ou sur la route ou dommages causés par le chaume (par exemple, coupure, accroc, perforation, dommages causés par le chaume, rupture par impact, rupture par flexion, déchirure ou morceau dans la bande de roulement, la barre ou le rebord) ;
3. Mauvais alignement de la roue, glissement de la jante, déséquilibre de l'ensemble pneu/roue, taille/dimensions incorrectes de la jante, endommagé/inapproprié, mauvais appariement des pneus adjacents, ou autres conditions, défauts ou caractéristiques du véhicule ;
4. Les conditions causées par les opérations de terrassement ou de nivellement du terrain ;
5. Réparation, retapage, équilibrage, insertion de produits d'étanchéité ou de matériaux de remplissage inadéquats ;
6. L'altération intentionnelle de l'apparence ou des caractéristiques physiques du pneu ;
7. Un montage/démontage inadéquat, des dommages au montage/démontage ou des conditions causées par le vieillissement ou un entreposage inadéquat ;
8. Les dommages dus à l'abus, à la projection du véhicule, à l'accident, à la collision, à l'incendie, à l'utilisation à une vitesse excessive, à la crevaison, à l'utilisation de chaînes ou de crampons ou au vandalisme ; et

9. Le non-respect de l'un des points des „Obligations du propriétaire-utilisateur“ énumérés ailleurs dans le présent document.

Période de remplacement gratuit

Au cours de la première année de service (la preuve d'achat doit être jointe au formulaire de demande de remboursement*), si le pneu est usé à moins de 20 %, il sera remplacé sans frais, y compris les frais normal de montage et de service.

Période de prorata

Après la période de remplacement gratuit, le prix de remplacement sera calculé au prorata des années de service à partir de la date d'achat initiale (la preuve d'achat doit être jointe au formulaire de demande*), comme indiqué ci-dessous ;

Années d'utilisation ou âge en cours	Si usé à moins de	Perception au prorata
1 ^{re} et 2 ^e année	20 %	0 %
3 ^e année	30 %	30 %
4 ^e année	40 %	40 %
5 ^e année	50 %	50 %
6 ^e année	60 %	60 %
Après la fin de la 6 ^e année, la couverture expire.		100 %

* Si la preuve d'achat n'est pas disponible, le montant calculé au prorata sera basé sur la date de fabrication du pneu, indiquée par le code de production moulé sur le flanc du pneu. La date de la preuve d'achat doit se situer dans les quatre ans suivant la date de fabrication du pneu pour être appliquée à la présente garantie limitée.

Propriétaire - Obligation de l'utilisateur

Un entretien approprié des pneus est nécessaire pour obtenir un maximum d'heures d'utilisation et de durée de vie.

Les obligations du propriétaire-utilisateur sont d'utiliser les pneus en respectant les limites de charge et de vitesse (aux pressions d'air froid spécifiées par Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. pour la charge, la jante et la vitesse en fonction de la taille, du type et de la capacité de charge de chaque pneu), et de maintenir un alignement correct des roues.

Pour faire une demande d'ajustement admissible en vertu de la présente garantie limitée et de la politique d'ajustement, le propriétaire-utilisateur doit présenter le pneu à un détaillant Mitas autorisé, remplir et signer la section client du formulaire de demande d'ajustement, joindre au formulaire de demande une copie de la preuve d'achat indiquant la date d'achat du pneu neuf

ou une preuve d'achat de l'équipement agricole neuf sur lequel le pneu a été monté, et payer le prix de remplacement approprié en vigueur au moment de l'ajustement, les taxes et les frais de service pour un pneu neuf équivalent de marque Mitas. Le propriétaire-utilisateur est responsable de l'entretien adéquat du pneu.

L'obligation de Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. en vertu de cette garantie limitée et de cette politique d'ajustement ne peut être élargie ou modifiée par quiconque.

Exclusions de la politique

Trelleborg se réserve le droit de prendre la décision finale d'inspection sur les conditions de tous les pneus retournés en vertu de la présente garantie limitée et de la politique d'ajustement.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUTRE QUE LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS CETTE POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, TRELLEBORG WHEELSYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF ET PUNITIF, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE BÉNÉFICES, TOUTE PERTE D'UTILISATION DU VÉHICULE OU TOUT DÉSAGRÉMENT, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS, CETTE LIMITATION OU EXCLUSION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

AUCUN EMPLOYÉ, DÉTAILLANT OU DISTRIBUTEUR DE TRELLEBORG N'A LE POUVOIR D'OFFRIR UNE GARANTIE, UNE REPRÉSENTATION, UNE PROMESSE OU UN CONTRAT AU NOM DE TRELLEBORG WALL SYSTEMS AMERICAS, INC. SAUF SI CELA EST EXPRESSÉMENT ÉCRIT DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT.

Conformément à la loi fédérale américaine, cette garantie limitée et cette politique d'ajustement ont été désignées comme une «garantie limitée». Trelleborg n'a pas l'intention de déclarer, par le biais de cette garantie limitée et de cette politique de réglage, que les défaillances des pneus ne peuvent pas se produire.

Politique relative aux dommages causés par les chaumes

Admissibilité

La politique de Mitas relative aux dommages causés par les chaumes couvre tous les Radial et à structure oblique de marque Mitas achetés neufs ou fabriqués à partir du 1er juillet 2021 et lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'un service agricole normal, et si vous êtes le propriétaire/acheteur initial des pneus couverts acquis en tant que pneus d'équipement d'origine sur un équipement neuf d'une machine agricole applicable ou achetés auprès d'un revendeur Mitas agréé. Elle ne couvre pas les pneus qui ne portent pas le numéro de série Mitas. Cette police n'est pas transférable à une autre partie.

Couverture et durée

Dans des conditions de faible humidité et avec la génétique modifiée utilisée aujourd'hui, le chaume dans le champ peut devenir extrêmement rigide et inflexible au niveau de sa force. Dans ces circonstances, les pneus peuvent subir des dommages dus au chaume qui peuvent aller de légères «lacérations» à de fortes pénétrations et à l'écrasement.

Les dommages normaux et attendus causés par le chaume sont purement esthétiques. Et bien que désagréables en apparence, ils n'affectent pas la capacité du pneu à offrir une vie de service complète. Cependant, dans de rares circonstances, l'exposition et même la pénétration des câbles peuvent être le résultat de dommages causés par les chaumes.

Seul l'acheteur initial du pneu couvert ou de l'équipement agricole sur lequel le pneu était monté à l'origine peut présenter une demande de règlement en vertu de la présente police d'assurance contre les dommages causés par les chaumes. Si, dans le cadre d'un service agricole normal, un pneu de marque Mitas couvert par la présente politique relative aux dommages causés par le chaume devient inutilisable ou non réparable en raison de dommages causés par le chaume, ce pneu sera remplacé par un nouveau pneu de marque Mitas équivalent, au prorata de trois ans, comme le prévoit la présente politique. Le propriétaire doit payer, à titre de prix de remplacement, le pourcentage proportionnel approprié du prix d'achat actuel. Le propriétaire doit également payer le montage, les frais de service et les taxes applicables.

La présente police ne couvre pas le bris des rainures, les dommages causés par le roulement avec crevaison, l'abus, le nivellement du terrain, la projection du véhicule, l'accident, la collision, le feu ou le vandalisme. Seul l'acheteur initial des pneus couverts peut présenter une demande d'ajustement en vertu de la présente politique relative aux dommages causés par le chaume.

Période de prorata

Le prix de remplacement sera calculé au prorata des années de service en fonction de la date de la preuve d'achat*, comme suit:

Années d'utilisation ou âge en cours	Si usé à moins de	Perception au prorata
1 ^{re} année	25 %	25%
2 ^e année	50 %	50%
3 ^e année	75 %	75%
Après la fin de la 3 ^e année, la couverture expire.		100 %

* Si la preuve d'achat n'est pas disponible, le montant calculé au prorata sera basé sur la date de fabrication du pneu, indiquée par le code de production moulé sur le flanc du pneu. La date de la preuve d'achat doit se situer dans les quatre ans suivant la date de fabrication du pneu pour être appliquée à la présente garantie limitée.

Propriétaire - Obligation de l'utilisateur

Les obligations du propriétaire-utilisateur sont d'utiliser les pneus dans les limites de charge et de vitesse (aux pressions d'air froid spécifiées par Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. pour la charge, la jante et la vitesse en fonction de la taille, du type et de la capacité de charge de chaque pneu) et de maintenir un alignement correct des roues. Pour réduire les dommages causés par le chaume, le propriétaire-utilisateur doit:

1. Régler l'espacement des pneus pour rouler entre les rangs - et non sur les chaumes ;
2. Utiliser des dispositifs mécaniques facilement disponibles auprès des fabricants d'équipement pour abattre les chaumes ;
3. Effectuer le premier passage du travail du sol parallèlement aux rangs.

Pour présenter une demande d'ajustement admissible en vertu de la présente police contre les dommages causés par le chaume, le propriétaire-utilisateur doit présenter le pneu à un détaillant Mitas autorisé, remplir et signer la section du client du formulaire de demande d'ajustement, joindre au formulaire de demande une copie de la preuve d'achat indiquant la date d'achat du pneu neuf ou une preuve d'achat de l'équipement agricole neuf sur lequel le pneu a été monté, et payer le prix de remplacement approprié en vigueur au moment de l'ajustement, les taxes et les frais de service pour un pneu neuf équivalent courant de marque Mitas. Le propriétaire-utilisateur est responsable de l'entretien adéquat du pneu.

L'obligation de Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. en vertu de cette garantie limitée et de cette politique d'ajustement ne peut être élargie ou modifiée par quiconque.

Exclusions de la politique

Trelleborg se réserve le droit de prendre la décision finale d'inspection sur les conditions de tous les pneus retournés en vertu de la présente garantie limitée et de la politique d'ajustement.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUTRE QUE LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS CETTE POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF ET PUNITIF, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE BÉNÉFICES, TOUTE PERTE D'UTILISATION DU VÉHICULE OU TOUT DÉSAGRÈMENT, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSECUTIFS, CETTE LIMITATION OU EXCLUSION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

AUCUN EMPLOYÉ, DÉTAILLANT OU DISTRIBUTEUR DE TRELLEBORG N'A LE POUVOIR D'OFFRIR UNE GARANTIE, UNE REPRÉSENTATION, UNE PROMESSE OU UN CONTRAT AU NOM DE TRELLEBORG WALL SYSTEMS AMERICAS, INC. SAUF SI CELA EST EXPRESSÉMENT ÉCRIT DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT

Conformément à la loi fédérale américaine, cette garantie limitée et cette politique d'ajustement ont été désignées comme une «garantie limitée». Trelleborg n'a pas l'intention de déclarer, par le biais de cette garantie limitée et de cette politique de réglage, que les défaillances des pneus ne peuvent pas se produire.

Politique en matière de risques routier

Admissibilité

Cette politique relative aux risques routier couvre tous les pneus radial qualifiés de marque Mitas achetés neufs ou fabriqués après le 1er juillet 2021 et utilisés dans le cadre d'un service agricole normal et si vous êtes le propriétaire/acheteur d'origine des pneus couverts acquis en tant que pneus d'équipement d'origine sur un équipement neuf sur une machine agricole applicable ou achetés auprès d'un revendeur Mitas agréé. La présente police ne couvre pas les pneus qui ne portent pas le numéro de série Mitas. Cette police n'est pas transférable à une autre partie.

Couverture et durée

Si, dans le cadre d'un service agricole normal, un pneu de marque Mitas couvert par la présente politique sur les risques liés aux champs devient inutilisable ou non réparable pour cause de risques liés aux champs, ce pneu sera remplacé par un nouveau pneu de marque Mitas équivalent, au prorata de 2 ans, comme indiqué dans la présente politique. Le propriétaire doit payer, à titre de prix de remplacement, le pourcentage proportionnel approprié du prix d'achat actuel. Le propriétaire doit également payer le montage, les frais de service et les taxes applicables.

La présente police ne couvre pas les cordons cassés, les dommages dus à un roulement avec crevaison, les abus, le nivellement du terrain, la projection du véhicule, les accidents, les collisions, les incendies ou le vandalisme. Seul le propriétaire-utilisateur initial des pneus couverts peut présenter une demande d'ajustement en vertu de la présente politique sur les risques du terrain.

Période de prorata

Le prix de remplacement sera calculé au prorata des années de service en fonction de la date de la preuve d'achat*, comme suit:

Années d'utilisation ou âge en cours	Si usé à moins de	Perception au prorata
1 ^{re} année	25 %	25%
2 ^e année	50 %	50 %
Après la fin de la 2 ^e année, la couverture expire.		100 %

* Si la preuve d'achat n'est pas disponible, le montant calculé au prorata sera basé sur la date de fabrication du pneu, indiquée par le code de production moulé sur le flanc du pneu. La date de la preuve d'achat doit se situer dans les quatre ans suivant la date de fabrication du pneu pour être appliquée à la présente garantie limitée.

Propriétaire - Obligation de l'utilisateur

Un entretien approprié des pneus est nécessaire pour obtenir un maximum d'heures d'utilisation et de durée de vie.

Les obligations du propriétaire-utilisateur sont d'utiliser les pneus dans les limites de charge et de vitesse (aux pressions d'air froid spécifiées par Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. pour la charge, la jante et la vitesse en fonction de la taille, du type et de la capacité de charge de chaque pneu) et de maintenir un alignement correct des roues.

En cas de réclamation d'ajustement, le propriétaire-utilisateur doit présenter le pneu à un revendeur Mitas agréé, remplir et signer la section client du formulaire de réclamation d'ajustement, joindre au formulaire de réclamation une copie de la preuve d'achat indiquant la date d'achat du pneu neuf, ou une preuve d'achat de l'équipement agricole neuf sur lequel le pneu a été monté, et payer le prix de remplacement approprié, les taxes, les frais de montage et de service pour un pneu neuf, courant et équivalent de marque Mitas.

L'obligation de Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. en vertu de la présente politique relative aux risques sur le terrain ne peut être élargie ou modifiée par quiconque.

Exclusions de la politique

Trelleborg se réserve le droit de prendre la décision finale d'inspection sur les conditions de tous les pneus retournés dans le cadre de cette politique de risques sur le terrain.

TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RISQUES SUR LE TERRAIN, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, TRELLEBORG WHEEL SYSTEMS AMERICAS, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF ET PUNITIF, TOUTE PERTE DE TEMPS OU DE BÉNÉFICES, TOUTE PERTE D'UTILISATION DU VÉHICULE OU TOUT DÉSAGRÉMENT, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELLES PERTES OU DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE CETTE LIMITATION OU EXCLUSION PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

La présente police d'assurance contre les risques du terrain est une déclaration de la couverture de la police d'ajustement uniquement. Rien dans cette politique de risque de terrain n'est destiné à être une garantie contre les risques de terrain ou une représentation que les défaillances de pneus ne peuvent pas se produire.

Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc.

570 Trelleborg Drive, Spartanburg, SC 29301
Numéro de téléphone sans frais: 1-866-633-8473
tech@mitas-tires.com

www.mitas-tires.com

Trelleborg Wheel Systems Americas, Inc. se réserve le droit de retirer ou de modifier toute partie de cette politique sans préavis. La dernière version valide de la politique est disponible en ligne à l'adresse www.mitas-tires.com.

The Mitas logo is displayed in a bold, white, italicized sans-serif font against a dark blue background. The letters are thick and have a slight slant to the right.